



Association Familiale de Saint Egrève

33 av de l'Europe 38120 Saint Egrève

Tél : 04.76.75.27.57

associationfamilialestegreve@orange.fr

www.af-st-egreve.org

Règlement intérieur des Bourses de l'Enfance à l'Association Familiale

L'Association Familiale associée à « Jumeaux et plus » organise à l'automne comme au printemps, à l'Espace Robert Fiat, des bourses de l'Enfance avec vente, par les exposants, de vêtements (0 à 16 ans), d'articles de puériculture et de jouets premier âge.

Organisation Générale

Les ventes se font directement entre "vendeurs" et "acheteurs", aucune transaction ne passe par l'Association.

L'Association Familiale se décharge de toute responsabilité en cas de problème de vol.

En cas d'empêchement, les familles inscrites sont tenues de prévenir rapidement l'Association Familiale afin que les stands vacants soient octroyés aux familles inscrites sur liste d'attente.

Les exposants sont tenus de s'organiser pour gérer leur matériel hors stand : prévoir étiquettes pour fixer le numéro du stand et les prix.

Inscriptions

Les stands de vente de l'Association Familiale sont réservés aux St Egrévois.

L'adhésion à l'Association (15€) est obligatoire pour l'année scolaire en cours.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée, avec paiement immédiat soit : **8 €** pour la participation à la bourse.

Nous prendrons en compte les inscriptions par mail et téléphone qu'à partir du 2^{ème} jour d'inscription.

Déroulement de la journée

- Ouverture des portes de l'Espace Robert Fiat à 7h30 pour l'installation **collective** et individuelle.
- Ouverture au public : 9h à 14h
- Chaque exposant bénéficie de 2 tickets donnant droit à 2 boissons (café ou thé) gratuites pour la journée.
- Un apéritif est offert.
- 14h : rangement individuel **et collectif** des invendus et de l'Espace Robert Fiat.

Les exposants sont invités à apporter une préparation salée ou sucrée pour la vente au bar.

Les bénéfices réalisés par les ventes faites par l'Association Familiale (bar – stand) aideront au financement des projets mis en place par la Référente familles de l'Association Familiale.